

## **Compte Rendu du Conseil Municipal** **Séance du mercredi 15 juillet 2020 à 19h00**

**Modalités de la séance dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire**

*Suite à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et afin de respecter les obligations de distanciation sociale, cette séance de conseil municipal a eu lieu à la Salle de l'Union. Monsieur le Sous-Préfet en a été informé au préalable. Conformément aux dispositions de la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des ordonnances n° 2020-330 du 25 mars 2020 et n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 : le quorum est atteint lorsqu'un tiers des membres en exercice est présent. un conseiller peut être porteur de deux pouvoirs. La séance a été publique et limitée à 20 personnes.*

En l'an deux mille vingt et le quinze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle de l'Union, en session ordinaire du mois de juillet, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire,

**Présents** : M. COSTE Michel, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme GALLEGO Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, M. PLANAS Pierre, Adjoint ; M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, M. VILA-PASOLA Marti, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, M. PREHAM Anthony, M. GAILLARD Thierry, M. BORREILL Philippe, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, M. REDONDO Simon, M. PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme QUER Martie, Mme TORRENT Michèle, Mme BOISORIEU Michelle, Conseillers Municipaux

**Absents excusés** : Mme OHN Christiane, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Mme BARANOFF Brigitte, Adjointe ; M. PLANES Jean-Jacques, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Mme BOISORIEUX Michelle, Conseillère Municipale.

=====

Monsieur le Maire ouvre la séance, il propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal d'installation du conseil municipal du 3 juillet 2020. Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

Madame Géraldine BOURDIN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire précise que concernant la Commission de délégation de service public, le dépôt des listes des membres titulaires et suppléants doit être fait en début de séance.

2 Listes ont été déposées :

**Liste «Céret Autrement»** : **Titulaires** : M. ANGULO José, VILA Marti, DUNYACH Denis, CAPEILLE Sandrine, PREHAM Anthony, **Suppléants** : Mme GALLEGO Stéphanie, PLANAS Pierre, DUNYACH Monique, BELTRAN José, MENAHEM Sophie

**Liste « Céret ensemble »** : Titulaire : PUIGMAL Patrick, Suppléant : M. PARAYRE Jean

=====

## ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Délégation aux Adjointes

Suite à l'élection des adjoints lors du Conseil Municipal du 03 juillet 2020, et conformément à l'article 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des délégations données sous sa surveillance et sa responsabilité :

<u>Adjointes</u>	<u>Délégations</u>
BARANOFF Brigitte	Administration Générale, Solidarités, Santé
ANGULO José	Urbanisme
GALLEGO Stéphanie	Finances, Budget et Programmation
DUNYACH Denis	Sécurité et Vie Quotidienne
LACOMBE Maria	Culture, Animation, Communication et Catalanité
BELTRAN José	Jeunesse, Sport et Education
MENAHM Sophie	Citoyenneté et démocratie participative
PLANAS Pierre	Transition écologique et énergétique
<u>Conseillers Municipaux</u>	<u>Délégations</u>
Géraldine BOURDIN	Education
VILA PASOLA Marti	Travaux et Catalanité
CAPEILLE Sandrine	Urbanisme et Environnement

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin », le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

### Délégation du conseil municipal au maire

Madame Brigitte BARANOFF propose au conseil municipal d'accorder à Monsieur le Maire certaines délégations notées dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la durée du mandat municipal :

Le maire est chargé :

- ✓ D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- ✓ De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées, à hauteur de 1 000 € ;
- ✓ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, à hauteur de 300 000 € ;
- ✓ De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- ✓ De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- ✓ De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- ✓ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- ✓ D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- ✓ De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- ✓ De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- ✓ De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- ✓ De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- ✓ De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- ✓ D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, à hauteur de 250 000 €.
- ✓ D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toute juridiction, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;
- ✓ De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
- ✓ De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- ✓ De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 € ;
- ✓ D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;
- ✓ D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, à hauteur de 250 000 €.
- ✓ De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- ✓ D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- ✓ D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;
- ✓ De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions sans condition de montant et sans limite ;
- ✓ De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, dans la limite de 2 000 m<sup>2</sup> de plancher ;
- ✓ D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.
- ✓ D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L.123-19 du code de l'environnement.

**Voté à l'Unanimité**

## Commission d'appel d'offres – Election des membres

Monsieur le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures formalisées de marchés publics (appel d'offres, marché négocié ou dialogue compétitif) et facultativement dans les procédures adaptées. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, elle est composée du Maire (Président de droit) de 5 titulaires et 5 suppléants élus par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste. Il est possible de présenter des listes incomplètes.

Proposition de la liste « »Céret Autrement» » :

Titulaires : M. ANGULO José, M. VILA-PASOLA Marti, M. DUNYACH Denis, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PREHAM Anthony

Suppléants : Mme GALLEGO Stéphanie, M. PLANAS Pierre, M. BELTRAN José, Mme DUNYACH Monique, Mme MENAHEM Sophie

Proposition de la liste « Céret ensemble » :

Titulaire : M. PUIGMAL Patrick

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » :

Titulaire : M. PLANES Jean-Jacques

Suppléante : Mme BOISORIEUX Michelle

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin », le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

**Votants : 29**

**Blancs ou nuls : 0**

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	29
NOMBRE DE SIÈGES A POURVOIR	5
QUOTIENT ELECTORAL	5,8

DEPOUILLEMENT DES VOTES	NOMBRE DE VOIX	NOMBRE DE SIEGES		Nombres de sièges X Quotient électoral	RESTE	Nombre sièges par liste
		Nbre voix/QE	Nbre sièges arrondi entier inférieur	Nbre sièges x QE	Voix totales - (nbre sièges x QE)	
liste "CERET AUTREMENT"	23	3,97	3,00	17,4	5,6	4
LISTE " CERET ENSEMBLE"	4	0,69	0	0	4	1
LISTE "CERET 2020"	2	0,34	0	0	2	0
COMMISSION APPEL D'OFFRES				TOTAL SIEGES		5

## Sont élus en qualité de membres de la commission d'appel d'offres :

### Titulaires

ANGULO José  
VILA Marti  
DUNYACH Denis  
CAPEILLE Sandrine  
PUIGMAL Patrick

### Suppléants

GALLEGO Stéphanie  
PLANAS Pierre  
BELTRAN José  
DUNYACH Monique  
PARAYRE Jean

## Mise en place des commissions communales

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, conformément à l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, peut former au cours de chaque séance des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Monsieur le Maire propose de créer 12 commissions internes de 9 membres chacune :

- Commission des Finances
- Commission Administrative du Personnel
- Commission Municipale d'Urbanisme
- Commission Travaux
- Commission Culture, Communication et Catalanité
- Commission Sécurité et Vie Quotidienne
- Commission Démocratie Participative et Citoyenneté
- Commission Jeunesse, Sport et Education
- Commission Agriculture, Artisanat et Commerce
- Commission Solidarité et Santé
- Commission Transition Ecologique
- Commission Animations et Vie Associative (hors associations sportives)

Il indique que la composition de ces commissions respectera le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale voulue par le législateur dans les communes de plus de 3 500 habitants.

### La proportionnalité est appréciée au regard des sièges au conseil municipal soit :

- 23 sièges pour la liste « »Céret Autrement» »
- 4 sièges pour la liste « Céret Ensemble »
- 2 sièges pour la liste « Céret 2020 – Votre avenir »

### Coefficient :

- $23/29 = 0,7931$  pour la liste « »Céret Autrement» »
- $4/29 = 0,1379$  pour la liste « Céret Ensemble »
- $2/29 = 0,0689$  pour la liste « Céret 2020 – Votre avenir »

### Pour une commission de 9 membres, on obtient :

- $9 \times 0,7931 = 7,1379$  soit 7 sièges pour la liste « »Céret Autrement» »
- $9 \times 0,1379 = 1,2411$  soit 1 siège pour la liste « Céret Ensemble »
- $9 \times 0,0689 = 0,6201$  soit 1 siège pour la liste « Céret 2020 – Votre avenir »

Chaque liste devra donc proposer une liste de candidats correspondant aux sièges à pourvoir, pour chaque commission, avant de procéder au vote.

## **Il est rappelé que le Maire est président de droit de chaque commission**

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin », le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée les 12 commissions.

### **Commission des Finances**

Proposition de la Liste «Céret Autrement » : Mme GALLEGO Stéphanie, M. ANGULO José, Mme BARANOFF Brigitte, M. DUNYACH Denis, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, M. PLANAS Pierre.

Proposition de la liste « Céret ensemble » : M. PUIGMAL Patrick

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

**Votants.....29**

**Suffrages exprimés .....29**

#### **Sont élus à l'unanimité, membres de la commission des Finances :**

**Mme GALLEGO Stéphanie, M. ANGULO José, Mme BARANOFF Brigitte, M. DUNYACH Denis, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, M. PLANAS Pierre, M. PUIGMAL Patrick**

### **Commission Administrative du Personnel**

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : Mme GALLEGO Stéphanie, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, M. BELTRAN José, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie.

Proposition Liste « Céret ensemble » : M. PUIGMAL Patrick

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Mme BOISORIEUX Michelle

**Votants.....29**

**Suffrages exprimés .....29**

#### **Sont élus à l'unanimité, membres de la commission Administrative du Personnel :**

**Mme GALLEGO Stéphanie, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, M. BELTRAN José, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. PUIGMAL Patrick, Mme BOISORIEUX Michelle.**

### **Commission Municipale d'Urbanisme**

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : M. ANGULO José, M. VILA Marti, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PLANAS Pierre, M. REDONDO Simon, Mme GALLEGO Stéphanie.

Proposition de la liste « Céret ensemble » : M. PARAYRE Jean

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

**Votants.....29**  
**Suffrages exprimés .....29**

**Sont élus à l'unanimité, membres de la commission Municipale d'Urbanisme :**

**M. ANGULO José, M. VILA-PASOLA Marti, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PLANAS Pierre, M. REDONDO Simon, Mme GALLEGO Stéphanie, M. PARAYRE Jean.**

**Commission des Travaux**

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : M. VILA-PASOLA Marti, M. DUNYACH Denis, M. PLANAS Pierre, M. ANGULO José, Mme DUNYACH Monique, Mme MENAHEM Sophie, M. BERTHELOT Stéphane.

Proposition de la liste « Céret ensemble » : PUIGMAL Patrick

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : PLANES Jean-Jacques

**Votants.....29**  
**Suffrages exprimés .....29**

**Sont élus à l'unanimité, membres de la commission des Travaux :**

**M. VILA-PASOLA Marti, M. DUNYACH Denis, M. PLANAS Pierre, M. ANGULO José, Mme DUNYACH Monique, Mme MENAHEM Sophie, M. BERTHELOT Stéphane, M. PUIGMAL Patrick, M. PLANES Jean-Jacques.**

**Commission Culture, Communication et Catalanité**

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : Mme LACOMBE Maria, Mme BOISDRON Gisèle, Mme DUNYACH Monique, M. ANGULO José, Mme BRISSAUD Mina, M. VILA-PASOLA Marti, Mme MENAHEM Sophie

Proposition de la liste « Céret ensemble » : Mme TORRENT Michèle

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Mme BOISORIEUX Michelle

**Votants.....29**  
**Suffrages exprimés .....29**

**Sont élus à l'unanimité, membres de la commission Culture, Communication et Catalanité :**

**Mme LACOMBE Maria, Mme BOISDRON Gisèle, Mme DUNYACH Monique, M. ANGULO José, Mme BRISSAUD Mina, M. VILA-PASOLA Marti, Mme MENAHEM Sophie, Mme TORRENT Michèle, Mme BOISORIEUX Michèle**

## Commission Sécurité et Vie Quotidienne

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : M. DUNYACH Denis, M. BELTRAN José, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. BORREILL Philippe, Mme BRISSAUD Mina, Mme DUNYACH Monique

Proposition de la liste « Céret ensemble » : M. PARAYRE Jean

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : M. PLANES Jean-Jacques

**Votants.....29**

**Suffrages exprimés .....29**

### Sont élus à l'unanimité, membres de la commission Sécurité et Vie Quotidienne :

**M. DUNYACH Denis, M. BELTRAN José, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. BORREILL Philippe, Mme BRISSAUD Mina, Mme DUNYACH Monique, M. PARAYRE Jean, M. PLANES Jean-Jacques.**

## Commission Démocratie participative et Citoyenneté

Proposition de la Liste « Céret Autrement » : Mme MENAHEM Sophie, Mme BARANOFF Brigitte, Mme BENARD Gisèle, M. VILA-PASOLA Marti, Mme BOURDIN Géraldine, M. GAILLARD Thierry, M. BORREILL Philippe

Proposition de la liste « Céret ensemble » : M. PARAYRE Jean

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

**Votants.....29**

**Suffrages exprimés .....29**

### Sont élus à l'unanimité, membres de la commission Démocratie participative et Citoyenneté :

**Mme MENAHEM Sophie, Mme BARANOFF Brigitte, Mme BENARD Gisèle, M. VILA-PASOLA Marti, Mme BOURDIN Géraldine, M. GAILLARD Thierry, M. BORREILL Philippe, M. PARAYRE Jean**

## Commission Jeunesse, Sport, Education

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : M. BELTRAN José, Mme BOURDIN Géraldine, Mme MENAHEM Sophie, M. GAILLARD Thierry, M. BORREILL Philippe, M. ANGULO José, M. PLANAS Pierre

Proposition de la liste « Céret ensemble » : Mme QUER Martie

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

**Votants.....29**

**Suffrages exprimés .....29**

### Sont élus à l'unanimité, membres de la commission Jeunesse, Sport, Education :

**M. BELTRAN José, Mme BOURDIN Géraldine, Mme MENAHEM Sophie, M. GAILLARD Thierry, M. BORREILL Philippe, M. ANGULO José, M. PLANAS Pierre, Mme QUER Martine.**

## Commission Agriculture, Artisanat, Commerce

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : M. COSTE Jean-François, Mme BRISSAUD Mina, Mme DUNYACH Monique, M. REDONDO Simon, Mme MENAHEM Sophie, Mme LACOMBE Maria, M. PREHAM Anthony

Proposition de la liste « Céret ensemble » : Mme QUER Martie

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Mme BOISORIEUX Michelle

**Votants.....29**

**Suffrages exprimés .....29**

**Sont élus à l'unanimité, membres de la commission Agriculture, Artisanat, Commerce :**

**M. COSTE Jean-François, Mme BRISSAUD Mina, Mme DUNYACH Monique, M. REDONDO Simon, Mme MENAHEM Sophie, Mme LACOMBE Maria, M. PREHAM Anthony, Mme QUER Martine, Mme BOISORIEUX Michelle.**

## Commission Solidarités Santé

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : Mme BARANOFF Brigitte, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Mme BENARD Gisèle, Mme BOISDRON Gisèle, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony

Proposition de la liste « Céret ensemble » : Mme TORRENT Michèle

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

**Votants.....29**

**Suffrages exprimés .....29**

**Sont élus à l'unanimité, membres de la commission Solidarités, Santé :**

**Mme BARANOFF Brigitte, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Mme BENARD Gisèle, Mme BOISDRON Gisèle, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, Mme TORRENT Michèle**

## Commission Transition Ecologique

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : M. PLANAS Pierre, M. BERTHELOT Stéphane, M. REDONDO Simon, M. VILA-PASOLA Marti, M. ANGULO José, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine

Proposition de la liste « Céret ensemble » : TORRENT Michèle

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

**Votants.....29**

**Suffrages exprimés .....29**

**Sont élus à l'unanimité, membres de la commission Transition Ecologique :**

**M. PLANAS Pierre, M. BERTHELOT Stéphane, M. REDONDO Simon, M. VILA-PASOLA Marti, M. ANGULO José, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, Mme TORRENT Michèle.**

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : Mme LACOMBE Maria, M. BORREILL Philippe, M. PLANAS Pierre, M. GAILLARD Thierry, Mme BOISDRON Gisèle, Mme BRISSAUD Mina, Mme DUNYACH Monique

Proposition de la liste « Céret ensemble » : Mme QUER Martine

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Mme BOISORIEUX Michelle

**Votants.....29**

**Suffrages exprimés .....29**

**Sont élus à l'unanimité, membres de la commission Animation et vie associative (hors associations sportives) :**

**M Mme LACOMBE Maria, M. BORREILL Philippe, M. PLANAS Pierre, M. GAILLARD Thierry, Mme BOISDRON Gisèle, Mme BRISSAUD Mina, Mme DUNYACH Monique, Mme QUER Martie, Mme BOISORIEUX Michelle**

### **Désignation des délégués du conseil municipal auprès des Syndicats Intercommunaux.**

Madame Brigitte BARANOFF, Première Adjointe, informe le conseil municipal que, conformément à l'article 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit désigner au scrutin secret et à la majorité absolue, des délégués titulaires et des délégués suppléants auprès des Syndicats Intercommunaux ci-dessous :

- S.I.S. ....(*Restaurant scolaire*) ..... Céret
- S.I.G.A. du Tech.....(*Rivière*)..... Céret
- S.I.A.E.P. ....(*Eau potable*)..... Arles-Sur-Tech
- S.I.P. des Aspres.....(*Incendie*)..... Thuir
- S.Y.D.E.L 66. ....(*Electricité*) ..... Perpignan
- S.P.A.N.C. 66 .....(*assainissement autonome*) ..... Perpignan
- S.C.O.T. Littoral Sud.....(*Syndicat de Cohérence et d'Organisation Territoriale*) - Port Vendres
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant auprès du Syndicat Mixte Plaine du Roussillon (Nappes phréatiques) – (Perpignan).

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin », le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée la désignation des délégués aux Syndicats.

## S.I.S. (Syndicat Intercommunal Scolaire)

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : Titulaires : Mme BOURDIN Géraldine, Mme MENAHEM Sophie, Suppléants : M. ANGULO José, M. REDONDO Simon.

Proposition de la liste « Céret ensemble » : Titulaire : M. PUIGMAL Patrick, Suppléant : M. PARAYRE Jean

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

**Votants..... 29**

**Suffrages exprimés ..... 29**

**Majorité absolue ..... 15**

**Liste « Céret Autrement » ..... 25 voix**

**Liste « Céret Ensemble « ..... 4 voix**

### Sont élus en qualité de délégués auprès du Syndicat Intercommunal Scolaire (S.I.S.)

#### Délégués Titulaires

Mme BOURDIN Géraldine

Mme MENAHEM Sophie

#### Délégués Suppléants

M. ANGULO José

M. REDONDO Simon

## S.I.G.A. du Tech

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : Titulaires : M. PLANAS Pierre, Mme CAPEILLE Sandrine, Suppléants : M. BERTHELOT Stéphane, M. VILA-PASOLA Marti

Proposition de la liste « Céret ensemble » : Titulaire : M. PUIGMAL Patrick, Suppléant : M. PARAYRE Jean

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

**Votants..... 29**

**Suffrages exprimés ..... 29**

**Majorité absolue ..... 15**

**Liste « Céret Autrement » ..... 25 voix**

**Liste « Céret Ensemble « ..... 4 voix**

### Sont élus en qualité de délégués auprès du S.I.G.A. du Tech

#### Délégués Titulaires

M. PLANAS Pierre

Mme CAPEILLE Sandrine

#### Délégués Suppléants

M. BERTHELOT Stéphane

M. VILA-PASOLA Marti

## S.I.A.E.P. – Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : Titulaires : M. PLANAS Pierre, M. VILA-PASOLA Marti,  
Suppléants : M. BERTHELOT Stéphane, Mme BOURDIN Géraldine

Proposition de la liste « Céret ensemble » : Titulaire : M. PUIGMAL Patrick, Suppléant : M. PARAYRE Jean

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

**Votants..... 29**

**Suffrages exprimés ..... 29**

**Majorité absolue ..... 15**

**Liste « Céret Autrement » ..... 25 voix**

**Liste « Céret Ensemble « ..... 4 voix**

### Sont élus en qualité de délégués auprès du S.I.E.A.P.

#### Délégués Titulaires

**M. PLANAS Pierre**

**M. VILA-PASOLA Marti**

#### Délégués Suppléants

**M. BERTHELOT Stéphane**

**Mme BOURDIN Géraldine**

## Syndicat d’Intervention Prioritaire des Aspres (S.I.P. des Aspres)

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : Titulaires : M. DUNYACH Denis, Suppléants : M. BELTRAN José,

Proposition de la liste « Céret ensemble » : Titulaire : M. PUIGMAL Patrick, Suppléant : M. PARAYRE Jean

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

**Votants..... 29**

**Suffrages exprimés ..... 29**

**Majorité absolue ..... 15**

**Liste « Céret Autrement » ..... 25 voix**

**Liste « Céret Ensemble « ..... 4 voix**

### Sont élus en qualité de délégués auprès du Syndicat d’Intervention des Aspres

#### Délégués Titulaires

**M. DUNYACH Denis**

#### Délégués Suppléants

**M. BELTRAN José**

## Syndicat Départemental d'Electricité 66 (SYDEEL 66)

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : Titulaire : M. VILA-PASOLA Marti, Suppléant : M. PREHAM Anthony,

Proposition de la liste « Céret ensemble » : Titulaire : M. PUIGMAL Patrick, Suppléant : M. PARAYRE Jean

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

**Votants..... 29**

**Suffrages exprimés ..... 29**

**Majorité absolue ..... 15**

**Liste « Céret Autrement » ..... 25 voix**

**Liste « Céret Ensemble « ..... 4 voix**

### Sont élus en qualité de délégués auprès du Syndicat Départemental d'Electricité

Délégué Titulaire

**M. VILA-PASOLA Marti**

Délégué Suppléant

**M. PREHAM Anthony**

## Syndicat pour l'assainissement non collectif (SPANC 66)

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : Titulaire : M. COSTE Michel, M. ANGULO José, Suppléants : M. VILA-PASOLA Marti, Mme CAPEILLE Sandrine

Proposition de la liste « Céret ensemble » : Titulaire : M. PUIGMAL Patrick, Suppléant : M. PARAYRE Jean

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

**Votants..... 29**

**Suffrages exprimés ..... 29**

**Majorité absolue ..... 15**

**Liste « Céret Autrement » ..... 25 voix**

**Liste « Céret Ensemble « ..... 4 voix**

### Sont élus en qualité de délégués auprès du Syndicat Pour l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Délégué Titulaire

**M. COSTE Michel**

Délégué Suppléant

**M. ANGULO José**

## SCOT – Schéma de Cohérence Territoriale Littoral Sud

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : Titulaire : M. COSTE Michel, Suppléant : M. ANGULO José,

Proposition de la liste « Céret ensemble » : Titulaire : M. PUIGMAL Patrick, Suppléant : M. PARAYRE Jean

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

**Votants..... 29**

**Suffrages exprimés ..... 29**

**Majorité absolue ..... 15**

**Liste « Céret Autrement » ..... 25 voix**

**Liste « Céret Ensemble « ..... 4 voix**

### Sont élus en qualité de délégués auprès du Syndicat Pour le SCOT Littoral Sud

Délégué Titulaire  
M. COSTE Michel

Délégué Suppléant  
M. ANGULO José

## Syndicat des Nappes pour la plaine du Roussillon

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : Titulaire : M. PLANAS Pierre, Suppléant : M. VILA-PASOLA Marti,

Proposition de la liste « Céret ensemble » : Titulaire : M. PUIGMAL Patrick, Suppléant : M. PARAYRE Jean

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition.

**Votants..... 29**

**Suffrages exprimés ..... 29**

**Majorité absolue ..... 15**

**Liste « Céret Autrement » ..... 25 voix**

**Liste « Céret Ensemble « ..... 4 voix**

### Sont élus en qualité de délégués auprès du Syndicat des Nappes pour la Plaine du Roussillon

Délégué Titulaire  
M. PLANAS Pierre

Délégué Suppléant  
M. VILA-PASOLA Marti

## Désignation des délégués auprès de l'E.P.C.C. Musée d'Art Moderne de Céret

Mme Brigitte BARANOFF, Première Adjointe, propose d'élire à la majorité absolue, 3 délégués titulaires et 3 suppléants à l'E.P.C.C. Musée d'Art Moderne de Céret.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin », le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : Titulaires : M. COSTE Michel, Mme LACOMBE Maria, M. ANGULO José, Suppléants : M.VILA-PASOLA Marti, Mme BRISSAUD Mina, Mme MENAHEM Sophie

Proposition de la liste « Céret ensemble » : Titulaire : M. PUIGMAL Patrick, Suppléante : Mme TORRENT Michèle

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

**Votants..... 29**

**Suffrages exprimés ..... 29**

**Majorité absolue ..... 15**

**Liste « Céret Autrement » ..... 25 voix**

**Liste « Céret Ensemble « ..... 4 voix**

## Sont élus en qualité de délégués auprès de l'E.P.C.C. Musée d'Art Moderne de Céret

### Délégués Titulaires

**M. COSTE Michel**

**Mme LACOMBE Maria**

**M. ANGULO José**

### Délégués Suppléants

**M. VILA-PASOLA Marti**

**Mme BRISSAUD Mina**

**Mme MENAHEM Sophie**

## Désignation des délégués auprès de l'E.H.P.A.D. « La Casa Assolellada »

Mme Brigitte BARANOFF, Première Adjointe, propose d'élire, à la majorité absolue, 2 délégués titulaires au conseil d'administration et 1 délégué titulaire au conseil d'établissement de l'E.H.P.A.D. « la Casa Assolellada ».

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin », le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Proposition de la Liste «Céret Autrement» :

Déléguées au Conseil d'Administration

BARANOFF Brigitte, BENARD Gisèle

Déléguée au Conseil d'Etablissement

BARANOFF Brigitte

Proposition de la liste « Céret ensemble »

Délégués au Conseil d'Administration

PUIGMAL Patrick

Délégué au Conseil d'Etablissement

PUIGMAL Patrick

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

**Votants.....29**  
**Suffrages exprimés .....29**  
**Majorité absolue ..... 15**

**Liste « Céret Autrement » .....25 voix**  
**Liste « Céret Ensemble « ..... 4 voix**

**Sont élues en qualité de déléguées au Conseil d'Administration :**

**Mme BARANOFF Brigitte et Mme BENARD Gisèle**

**Est élue au Conseil d'Etablissement de l'E.H.P.A.D. « La Casa Assolellada » :**

**Mme BARANOFF Brigitte**

**Désignation des délégués auprès du Centre Aéré et de Loisirs**

Madame Brigitte BARANOFF, Première Adjointe, propose d'élire, à la majorité absolue, 5 délégués titulaires au Centre aéré et de loisirs.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin », le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : Mme BOURDIN Géraldine, M. BELTRAN José, Mme CAPEILLE Sandrine, M. BORREILL Philippe, Mme MENAHEM Sophie

Proposition de la liste « Céret ensemble » : Mme TORRENT Michelle, Mme QUER Marti

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

**Votants.....29**  
**Suffrages exprimés .....29**  
**Majorité absolue ..... 15**

**Liste « Céret Autrement » .....25 voix**  
**Liste « Céret Ensemble « ..... 4 voix**

**Sont élus en qualité de délégués auprès du Centre Aéré et de Loisirs :**

**Mme BOURDIN Géraldine**  
**M. BELTRAN José**  
**Mme CAPEILLE Sandrine**  
**M. BORREILL Philippe**  
**Mme MENAHEM Sophie**

## Délégués du conseil municipal auprès des établissements scolaires

### Ecoles Primaires et Maternelles

Madame Brigitte BARANOFF, Première Adjointe, propose d'élire, à la majorité absolue, 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour :

- L'école Primaire Marc Chagall.
- L'école primaire Pablo Picasso
- L'école maternelle Joan Miro
- L'école maternelle Pont du Diable

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin », le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

### **Ecole Marc Chagall**

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : Titulaires : Mme BOURDIN Géraldine, Mme MENAHEM Sophie, Suppléants : Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOISDRON Gisèle

Proposition de la liste « Céret ensemble » : Mme QUER Martine

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

**Votants..... 29**

**Suffrages exprimés ..... 29**

**Majorité absolue ..... 15**

**Liste « Céret Autrement » ..... 25 voix**

**Liste « Céret Ensemble « ..... 4 voix**

### Sont élus en qualité de délégués auprès de l'Ecole Marc Chagall :

#### Délégués Titulaires

**Mme BOURDIN Géraldine**

**Mme MENAHEM Sophie**

#### Délégués Suppléants

**Mme CAPEILLE Sandrine**

**Mme BOISDRON Gisèle**

### **Ecole Pablo Picasso**

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : Titulaires : Mme MENAHEM Sophie, M. GAILLARD Thierry, Suppléants : Mme BOURDIN Géraldine, M. BERTHELOT Stéphane

Proposition de la liste « Céret ensemble » : Mme QUER Martine

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

**Votants..... 29**

**Suffrages exprimés ..... 29**

**Majorité absolue ..... 15**

**Liste « Céret Autrement » ..... 25 voix**

**Liste « Céret Ensemble « ..... 4 voix**

**Sont élus en qualité de délégués auprès de l'Ecole Pablo Picasso :**

**Délégués Titulaires**

**Mme MENAHEM Sophie  
M. GAILLARD Thierry**

**Délégués Suppléants**

**Mme BOURDIN Géraldine  
M. BERTHELOT Stéphane**

**Ecole Joan Miro**

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : Titulaires : Mme BOURDIN Géraldine, Mme MENAHEM Sophie, Suppléants : Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOISDRON Gisèle

Proposition de la liste « Céret ensemble » : Mme QUER Martine

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

**Votants..... 29**

**Suffrages exprimés ..... 29**

**Majorité absolue ..... 15**

**Liste « Céret Autrement » ..... 25 voix**

**Liste « Céret Ensemble « ..... 4 voix**

**Sont élus en qualité de délégués auprès de l'Ecole Joan Miro :**

**Délégués Titulaires**

**Mme BOURDIN Géraldine  
Mme MENAHEM Sophie**

**Délégués Suppléants**

**Mme CAPEILLE Sandrine  
Mme BOISDRON Gisèle**

**Ecole maternelle Pont du Diable**

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : Titulaires : Mme MENAHEM Sophie, M. GAILLARD Thierry, Suppléants : Mme BOURDIN Géraldine, M. BERTHELOT Stéphane

Proposition de la liste « Céret ensemble » : Mme QUER Martine

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

**Votants..... 29**

**Suffrages exprimés ..... 29**

**Majorité absolue ..... 15**

**Liste « Céret Autrement » ..... 25 voix**

**Liste « Céret Ensemble « ..... 4 voix**

**Sont élus en qualité de délégués auprès de l'Ecole Pont du Diable :**

**Délégués Titulaires**

**Mme MENAHEM Sophie  
M. GAILLARD Thierry**

**Délégués Suppléants**

**Mme BOURDIN Géraldine  
M. BERTHELOT Stéphane**

## Lycée Déodat de Séverac

Madame Brigitte BARANOFF, Première Adjointe, propose d'élire à la majorité absolue, 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour le Lycée Déodat de Séverac.

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : Titulaires : M. ANGULO José, Mme MENAHEM Sophie,

Proposition de la liste « Céret ensemble » : Mme QUER Martine

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

**Votants..... 29**

**Suffrages exprimés ..... 29**

**Majorité absolue ..... 15**

**Liste « Céret Autrement » ..... 25 voix**

**Liste « Céret Ensemble « ..... 4 voix**

Sont élus en qualité de délégués auprès du Lycée Déodat de Séverac :

Délégués Titulaires

**M. ANGULO José**

Délégués Suppléants

**Mme MENAHEM Sophie**

## Collège Jean Amade

Il est proposé d'élire, à la majorité absolue, 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour le Collège Jean Amade.

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : Titulaires : Mme BARANOFF Brigitte, GALLEGO Stéphanie,

Proposition de la liste « Céret ensemble » : Mme QUER Martine

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

**Votants..... 29**

**Suffrages exprimés ..... 29**

**Majorité absolue ..... 15**

**Liste « Céret Autrement » ..... 25 voix**

**Liste « Céret Ensemble « ..... 4 voix**

Sont élus en qualité de délégués auprès du Collège Jean Amade :

Délégués Titulaires

**Mme BARANOFF Brigitte**

Délégués Suppléants

**Mme GALLEGO Stéphanie**

## Désignation des représentants auprès du C.C.A.S.

Madame Brigitte BARANOFF, Première Adjointe, propose à l'assemblée d'élire 8 délégués titulaires du conseil municipal auprès du Centre Communal d'Action Sociale dont Monsieur le Maire est président de droit. Ces délégués sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage. Chaque groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats avant de procéder au vote.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin », le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : Mme BARANOFF Brigitte, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Mme BENARD Gisèle, Mme BOISDRON Gisèle, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane

Proposition de la liste « Céret ensemble » : Mme TORRENT Michèle

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

<b>NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES</b>	<b>29</b>
<b>NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR</b>	<b>8</b>
<b>QUOTIENT ELECTORAL</b>	<b>3,625</b>

DEPOUILLEMENT DES VOTES	NOMBRE DE VOIX	NOMBRE DE SIEGES		Nombres de sièges X Quotient électoral		RESTE	Nombre sièges par liste
		Nbre voix/QE	Nbre sièges arrondi entier inférieur	Nbre sièges x QE	Voix totales - (nbre sièges x QE)		
LISTE " CERET AUTREMENT"	25	6,90	6,00	21,75	4,16666667		7
LISTE " CERET ENSEMBLE"	4	1,10	1	3,625	0,375		1
LISTE "CERET 2020"	0	0,00	0	0	0		0
<b>CCAS</b>				<b>TOTAL SIEGES</b>			<b>8</b>

Sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme représentants auprès du C.C.A.S. :

Mme BARANOFF Brigitte, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Mme BENARD Gisèle, Mme BOISDRON Gisèle, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, Mme TORRENT Michèle

## Désignation d'un délégué suppléant auprès de la Mission Locale Jeunes

Le Maire est désigné de droit comme administrateur représentant la Ville Chef-Lieu d'arrondissement de Céret dans le Collège des Elus. La désignation d'un suppléant doit être faite par le conseil municipal.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin », le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : Suppléante : Mme BARANOFF Brigitte,

Proposition de la liste « Céret ensemble » : Mme QUER Martine

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

**Votants..... 29**

**Suffrages exprimés ..... 29**

**Majorité absolue ..... 15**

**Liste « Céret Autrement » ..... 25 voix**

**Liste « Céret Ensemble « ..... 4 voix**

**Est élue en qualité de déléguée suppléante auprès de la Mission Locale Jeunes :**  
**Mme BARANOFF Brigitte**

## Commission extra-municipale Taurine

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'élection à la majorité absolue de 5 délégués élus et de nommer 5 membres extérieurs, pour composer la commission extra-municipale Taurine.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin », le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : M. ANGULO José, M. BELTRAN José, M. PLANAS Pierre, M. DUNYACH Denis, M. BORREILL Philippe

Proposition de la liste « Céret ensemble » : M. PARAYRE Jean, M. PUIGMAL Patrick

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

**Votants..... 29**

**Suffrages exprimés ..... 29**

**Majorité absolue ..... 15**

**Liste « Céret Autrement » ..... 25 voix**

**Liste « Céret Ensemble « ..... 4 voix**

**Sont élus en qualité de délégués du Conseil Municipal auprès de la Commission Extra Municipale Taurine :**

**M. ANGULO José, M. BELTRAN José, M. PLANAS Pierre, M. DUNYACH Denis, M. BORREILL Philippe,**

**La nomination des membres extérieurs aura lieu lors d'un conseil municipal ultérieur.**

## Commission de Délégation de Service Public – Modalité de dépôt des listes

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, dans le cadre de la procédure de délégation de service public, une commission spécifique est élue par l'assemblée délibérante. Cette commission sera compétente pour l'ensemble des procédures de délégation qu'engagera la commune au cours du présent mandat, quel que soit le service public concerné.

Cette commission est chargée de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, d'ouvrir les plis contenant les offres et de formuler un avis sur les candidats avec lesquels engager une négociation.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, cette commission est composée :

- du Maire, qui la préside ;

- de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Chaque groupe a pu présenter sa liste de membres titulaires et suppléants, en début de séance du Conseil Municipal :

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : Titulaires : M. ANGULO José, VILA Marti, DUNYACH Denis, CAPEILLE Sandrine, PREHAM Anthony, Suppléants : Mme GALLEGO Stéphanie, PLANAS Pierre, DUNYACH Monique, BELTRAN José, MENAHEM Sophie

Proposition de la liste « Céret ensemble » : Titulaire : PUIGMAL Patrick, Suppléant : M. PARAYRE Jean

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

## Commission de Délégation de service public – Election des membres parmi les listes de candidats

Il est procédé au vote, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la commission de délégation de service public sur la base des listes présentées par chaque groupe.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin », le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : Titulaires : M. ANGULO José, VILA Marti, DUNYACH Denis, CAPEILLE Sandrine, PREHAM Anthony, Suppléants : Mme GALLEGO Stéphanie, PLANAS Pierre, DUNYACH Monique, BELTRAN José, MENAHEM Sophie

Proposition de la liste « Céret ensemble » : Titulaire : PUIGMAL Patrick, Suppléant : M. PARAYRE Jean

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

<b>NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES</b>	<b>29</b>
<b>NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR</b>	<b>5</b>
<b>QUOTIENT ELECTORAL</b>	<b>5,8</b>

DEPOUILLEMENT DES VOTES	NOMBRE DE VOIX	NOMBRE DE SIEGES		Nombres de sièges X Quotient électoral	RESTE	Nombre sièges par liste
		Nbre voix/QE	Nbre sièges arrondi entier inférieur	Nbre sièges x QE	Voix totales - (nbre sièges x QE)	
LISTE " CERET AUTREMENT"	25	4,31	3,00	17,4	7,6	4
LISTE " CERET ENSEMBLE"	4	0,69	0	0	4	1
LISTE "CERET 2020"	0	0,00	0	0	0	0
<b>COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC</b>				<b>TOTAL SIEGES</b>		<b>5</b>

Sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste auprès de la commission de Délégation de Service Public :

Délégués Titulaires

M. ANGULO José  
M. VILA-PASOLA Marti  
M. DUNYACH Denis  
Mme CAPEILLE Sandrine  
M. PUIGMAL Patrick

Délégués Suppléants

Mme GALLEGO Stéphanie  
M. PLANAS Pierre  
Mme DUNYACH Monique  
M. BELTRAN José  
M. PARAYRE Jean

**Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'élection d'un conseiller municipal en charge des questions de défense.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin », le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : M. DUNYACH Denis

Proposition de la liste « Céret ensemble » : M. PUIGMAL Patrick

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

Votants..... 29

Suffrages exprimés ..... 29

Majorité absolue ..... 15

Liste « Céret Autrement » ..... 25 voix

Liste « Céret Ensemble » ..... 4 voix

Est élu en qualité de conseiller municipal en charge des questions de défense :

**Monsieur DUNYACH Denis**

## Désignation d'un conseiller municipal en charge de la prévention routière. -

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'élection d'un conseiller municipal en charge de la Prévention Routière.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin », le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : M. BELTRAN José

Proposition de la liste « Céret ensemble » : M. PUIGMAL Patrick

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Pas de proposition

**Votants..... 29**

**Suffrages exprimés ..... 29**

**Majorité absolue ..... 15**

**Liste « Céret Autrement » ..... 25 voix**

**Liste « Céret Ensemble « ..... 4 voix**

**Est élu à la majorité absolue en qualité de conseiller municipal en charge des questions de défense :**

**Monsieur BELTRAN José**

## Désignation du délégué auprès du CNAS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'élection d'un conseiller municipal délégué auprès du CNAS.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin », le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Proposition de la Liste «Céret Autrement» : Mme BARANOFF Brigitte

Proposition de la liste « Céret ensemble » : M. PUIGMAL Patrick

Proposition de la liste « Céret 2020 – Votre avenir » : Mme BOISORIEUX Michelle

**Votants..... 29**

**Suffrages exprimés ..... 29**

**Majorité absolue ..... 15**

**Liste « Céret Autrement » ..... 23 voix**

**Liste « Céret Ensemble « ..... 4 voix**

**Liste «Céret 2020 Votre Avenir ».... 2 voix**

**Est élu à la majorité absolue en qualité de conseiller municipal délégué auprès du CNAS :**

**Mme BARANOFF Brigitte**

## FINANCES

### - INDEMNITES DE FONCTION AUX ELUS

Monsieur le Maire précise que les indemnités de fonction des élus sont fixées par le code général des collectivités territoriales, en fonction de la strate démographique dans laquelle se situe la commune. Céret étant dans la strate entre 3 500 et 9 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité versée au Maire est de 55 % de l'indice brut 1027 et 22 % pour les adjoints. Le cumul de ces indemnités ne peut donc dépasser 231 % de l'indice 1027. Par contre, ces indemnités sont majorées de 20 % pour le maire et les adjoints, au titre de la commune chef-lieu d'arrondissement.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les indemnités de fonction des élus selon la répartition suivante :

<b>Elus</b>	<b>Indemnité de base</b>	<b>Majoration</b>
Maire	1 x 46.75% de l'indice brut 1027	+ 20 % (soit 56.1 % de l'indice 1027)
8 Adjoints	8 x 16.74 % de l'indice brut 1027	+ 20 % (soit 20.08 % de l'indice 1027)
3 Conseillers Municipaux ayant reçu une délégation	3 x 6 % de l'indice brut 1027	
<b>Total</b>	<b>198.67 % de l'indice brut 1027</b>	

**Voté à l'Unanimité**

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30.